

ANNEXE III
(article 103)

TARIFICATION RELATIVE AU CENTRE DE PLEIN AIR DE BEAUPORT

Règles d'application générales:

Malgré l'article 6, les taxes applicables sont incluses dans la tarification.

Pour l'accès au site et au stationnement, la gratuité s'applique.

Tarification pour la location d'un équipement ou d'une embarcation	1er janvier au 31 décembre
Location d'un pédalo pour deux personnes, d'un canot ou d'un kayak récréatif simple par heure	10,50 \$
Location d'un pédalo pour trois personnes ou plus par heure	16,00 \$
Location d'un kayak récréatif double par heure	16,00 \$
Location d'une planche à pagaie par heure	16,00 \$
Location d'une veste de flottaison individuelle, d'une pagaie ou d'une rame par jour	3,00 \$
Utilisation d'une laveuse ou d'une sécheuse, par cycle	1,00 \$

Règles d'application particulières:

Le service de location d'une embarcation comprend le service de mise à l'eau.

Tarification pour la location d'un emplacement ou d'un prêt-à-camper	Jour	Sept nuitées
Location d'un emplacement avec services d'eau, d'égout et d'électricité de 30 ampères, pour un maximum de deux adultes et quatre enfants de 17 ans et moins	63,00 \$	378,00 \$
Location d'un emplacement avec services d'eau et d'électricité de 30 ampères, pour un maximum de deux adultes et quatre enfants de 17 ans et moins	59,00 \$	354,00 \$
Location d'un emplacement sans service, pour un maximum de deux adultes et quatre enfants de 17 ans et moins	50,00 \$	300,00 \$
Coûts supplémentaires aux tarifs par emplacement pour une personne en sus du nombre maximum prescrit des trois (3) précédents tarifs	9,50 \$	57,00 \$
Location d'un emplacement pour un groupe de dix personnes et plus par personne et par jour	12,00 \$	72,00 \$
Location d'un emplacement avec service d'eau, pour un maximum de deux adultes et quatre enfants de 17 ans et moins	54,00 \$	324,00 \$
Location d'un prêt-à-camper avec service d'eau pour un maximum de quatre personnes (taxe d'hébergement applicable de 3,5% en sus)	100,00 \$	600,00 \$
Location d'un prêt-à-camper avec service d'eau pour un maximum de six personnes (taxe d'hébergement applicable de 3,5% en sus)	150,00 \$	900,00 \$
Location d'un emplacement sur le stationnement pour les campeurs en transit	28,50 \$	

Règles d'application particulières:

Si la réservation pour la location d'un emplacement ou d'un prêt-à-camper est effectuée et payée sur la plate-forme web du fournisseur de la ville, un montant de 4,20 \$ par transaction sera appliqué en sus du coût de la réservation.